



# Première demande parents d'enfants français ( régularisation)

Par **logisticien2025**, le **01/02/2025 à 22:28**

Bonjour

J'ai déposer un dossier de régularisation parents d'enfants français depuis en Mai 2023 , j'ai pas reçu le numéro étranger pour connecter sur mon espace client ANEF, après en octobre 2023 j'ai saisi tribunal administratif, et en même temps j'ai redéposer le même dossier sur l'ANEF, j'ai reçu 5 attestation de prolongation d'instruction don la dernière expire le 29/01/2025 n'a pas été renouvelé jusqu'à aujourd'hui, et la carte n'est pas encore prête , j'ai plus de 2 ans de preuve d'entretien et de l'éducation de mon enfant. J'ai fait plusieurs relances en préfecture mais aucune réponse.

Ma question est ce que je pourrais saisir le tribunal administratif en référé ( soit liberté ou injection ou les 2 en même temps) pour obliger la préfecture de prendre une décision dans mon dossier et si possible ordonner la préfecture de me donner le titre de séjour. Et que j'ai déjà un recours au tribunal administratif depuis octobre 2023 , ils ont pas encore fixer une audience ( c'est moi qui l'a déposer au tribunal)

Et merci d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le **02/02/2025 à 19:17**

Bonjour,

[quote]

[quote]

**CAR ÊTRE AVOCAT C'EST AVANT TOUT UNE VOCATION : vous ne pensez pas avoir les moyens pour faire appel aux services d'un avocat ? N'hésitez pas à nous contacter, si les ressources du cabinet le permettent votre dossier sera traité à titre gracieux.**

ADRESSE

6 allée beau Rivage, 44200, Nantes

E-mail : [philipponavocat@outlook.com](mailto:philipponavocat@outlook.com) Tél : 09 81 85 33 50

## DROIT DES ETRANGERS

Refus de visas, demande de titre de séjour (vie privée et familiale, pour soins, étudiants...), demande au titre de l'asile, transfert asile (procédure Dublin), obligation de quitter le territoire, regroupement familial, assignation à résidence, contestation des décisions de l'OFII...

[/quote]

[/quote]

**SOURCE ET DE PLUS :**

<https://www.philipponavocat.com/>

Par **KDV**, le **05/03/2025** à **12:51**

KDV Legal Assist – Juriste en droit des étrangers

Après plus de six ans d'expérience en cabinets d'avocats spécialisés en droit des étrangers, je me suis installé à mon compte pour offrir un accompagnement personnalisé et rigoureux aux étrangers vivant en France. J'interviens sur les titres de séjour, naturalisation, OQTF, régularisation, asile, etc.

Par **youris**, le **05/03/2025** à **13:11**

bonjour KDV Legal Assist,

êtes-vous avocat ou juriste non titulaire du CAPA ?

salutations

Par **KDV**, le **05/03/2025** à **23:18**

Bonjour,

KDV Legal Assist est dirigé par une juriste en droit des étrangers[/b], non titulaire du CAPA. J'accompagne les étrangers dans leurs démarches administratives et juridiques avec une expertise approfondie et un suivi personnalisé.